

**COMMUNE DE BAYONNE**

**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021  
DELIBERATION N° DE-2021-222**

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY (à partir de 18h06), M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à 19h50), Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (jusqu'à 19h30), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (à partir de 18h30), M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h06) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. ARCOUET (à partir de 19h50) ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; Mme LIOUSSE à Mme DUPREUILH (à partir de 19h30) ; Mme BROCARD à M. ETCHETO (jusqu'à 18h30) ; Mme HERRERA-LANDA à M. BERGÉ.

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. SALANNE,*

**OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES**

– Société locale d'épargne Pays basque - Rapport pour l'exercice 2020-2021 du représentant de la Ville.

Depuis 1999, le capital des Caisses d'épargne est ouvert aux collectivités territoriales, aux sociétés d'économie mixte et aux organismes HLM par le biais des sociétés locales d'épargne (SLE).

Ces dernières qui constituent des sociétés coopératives n'ont pas d'activité bancaire mais leur objet est de favoriser et d'animer le sociétariat. L'intérêt de cet engagement financier, notamment pour les collectivités, réside dans la participation à la gestion d'un organisme dont une partie du capital est affecté au financement de l'économie locale ou sociale.

Lors de la constitution en 1999 des sociétés locales d'épargne, le territoire d'intervention de l'ex-Caisse d'Epargne des pays de l'Adour avait été découpé en dix secteurs géographiques et la Ville de Bayonne s'était alors portée acquéreur de 1 500 parts sociales de la SLE Bayonne-Anglet, d'une valeur nominale de 20 €.

Cette dernière a depuis vu son territoire d'intervention s'agrandir et est devenue la SLE Pays Basque, dont le capital, à travers 21 026 sociétaires, se situe à 90,76 M€ à la clôture du dernier exercice au 31 mai 2021.

Dans le cadre du financement de l'économie locale ou sociale, la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes s'est engagée au titre des actions suivantes sur le territoire de la SLE Pays Basque, avec notamment le financement à Bayonne :

- de l'accueil de jour, afin de favoriser l'accès aux droits fondamentaux notamment à la santé,
- de la Table du soir, afin d'encourager et de faciliter la préparation de repas chauds.

Les comptes annuels de la SLE clos au 31 mai 2021 se présentent synthétiquement de la manière suivante :

**COMPTE DE RESULTAT :**

en K€	2019/2020	2020/2021
Produits financiers	1 190	1 100
Autres produits	0	0
Charges d'exploitation	71	49
Impôts	11	15
Résultat de l'exercice	1 108	1 036

Les produits financiers enregistrent les intérêts reçus de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes au titre de la détention des parts sociales (1 031 K€), et ceux versés en rémunération des dépôts sur les comptes courants d'associés (69 K€).

**BILAN :**

ACTIF en K€	2019/2020	2020/2021
Actif immobilisé (titres Caisse d'Epargne)	75 451	75 451
Actif circulant	12 373	16 473
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>87 824</b>	<b>91 924</b>
PASSIF en €		
Capitaux propres	87 824	91 918
Dont capital social	86 700	90 760
Dettes		6
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>87 824</b>	<b>91 924</b>

Au 31 mai 2021, la quote-part de la SLE Pays Basque dans le capital de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes s'élève à 75 451 K€, soit 7,02 %.

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport qui n'appelle pas de vote.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Dont Acte**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services

